



## VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

### Quartiers mineurs des établissements pénitentiaires (QM)

#### Rapport de visite concernant :

*(Nom de l'établissement, adresse et coordonnées) :*

Centre Pénitentiaire de Metz- Quartiers mineurs  
1 rue de la Seulhotte, B.P. 95020  
57071 Metz Cedex 3

#### **Rappel du cadre légal**

Article 719 du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'[article 323-1 du code des douanes](#), les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'[article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs](#) ».

\* \* \*

**Date de la visite** : 20/11/2024

*(Date de la visite précédente) : 02/04/24*

**Heures de visite** : DÉBUT : 15h15 FIN : 17h15

**Visite effectuée par** *(nom et qualité des membres de l'équipe de visite)* : David ZACHAYUS-  
Bâtonnier en exercice

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : 7

**Avez-vous prévenu de votre visite ?**  OUI  NON

Nom et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :

## I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ (À demander lors de votre arrivée)

### ➤ **Consultation du registre d'écrou :**

*(Il est indispensable de le demander, ce registre contient un grand nombre d'informations)*

Avez-vous pu le consulter ? :  OUI  NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre des passages ? :  OUI  NON

Les prestations de ménages sont-elles mentionnées sur ce registre ?  OUI  NON

### ➤ **Capacité maximale de l'établissement (nombre de personnes incarcérées) : .....**

- Nombre de détenus mineurs : ...7...
- Nombre de cellules individuelles : ...12...
- Nombre de cellules collectives : ...2...
- Capacité maximale des cellules collectives : ...2...

### ➤ **Nombre de personnes incarcérées le jour de la visite : ...7...**

*(par catégories : majeur/ mineur – homme/femme - nationalité)*

### ➤ **L'effectif du personnel de direction et d'encadrement est-il complet ? oui**

- *Description et photos des bâtiments (nombre de bâtiments, date de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité) :*

*Voir photos en annexe*

- *Description et photos des cellules et des locaux communs :*

## II- ENTRAVES AU DROIT DE VISITE

Refus de visite ?

OUI  NON

Restriction du nombre de personnes pouvant effectuer la visite ?

OUI  NON

Non accès à certaines cellules ?

OUI  NON

Interdiction du téléphone portable, équipements connectés et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ?

OUI  NON

- **En cas d'entraves ou de restrictions, veuillez préciser les difficultés auxquelles vous avez été confronté :**

- **S'il n'y a pas eu d'entraves, comment s'est passé l'accueil ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ? (grade, fonction, poste...)**

### III- ACCES AUX DROITS

#### 1. DROIT DE COMMUNICATION ET DE VISITE

- Les mineurs peuvent-ils communiquer avec leur famille / avec leur éducateur ?  
 OUI  NON
- La mise à disposition de moyens de communication est-elle efficiente ?  
 OUI  NON
- Un accueil d'espace temporaire est-il mis en place pour accueillir la famille au sein du centre pénitentiaire ?  
 OUI  NON

#### 2. ACCES A L'AVOCAT

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?  
 OUI  NON  

Si oui, combien de locaux dédiés : A l'heure actuelle les entretiens se font dans les box au même endroit que les autres détenus mais des travaux sont en cours.
- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?  
 OUI  NON Mais la construction d'un bâtiment neuf est en cours avec des nouveaux parloirs (mai 2025)
- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)  
 OUI  NON
- Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien ?  
 OUI  NON

Si oui, combien de locaux dédiés : ....

De façon générale, existe-t-il des informations permettant aux mineurs un accès au droit effectif ? (dates et heures des consultations gratuites, affichages des tableaux des ordres d'avocats...)

Pas d'affichage des tableaux dans le quartier Mineurs

### 3. ACCES A LA SANTE

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec le médecin ?  
 OUI  NON
- Le local dédié au médecin dispose-t-il d'une table d'auscultation ?  
 OUI  NON
- Le local permet-il l'examen médical à l'abri du regard et de toute écoute extérieure permettant le respect de la dignité et du secret professionnel ?  
 OUI  NON
- En cas de blessures, les pompiers/le SAMU sont-ils appelés ?  
 OUI  NON

Quel service est appelé le plus souvent ? : .....

Remarques sur la prise en charge sanitaire :

L'accès aux soins psychiatriques est-il effectif, suffisant et adapté ? De façon générale, existe-t-il une prise en charge sanitaire adaptée à la population détenue mineure ? (addictologie, suivi psychologique, prévention contre le suicide...)

Des entretiens réguliers ont lieu avec la PJJ et un professeur de sport est mis à disposition.

#### 4. ACCES A L'EDUCATION

➤ **Education et formation :**

Un bilan pédagogique est-il établi avec chaque mineur à son arrivée en détention ?

OUI  NON

Des emplois du temps individualisés sont-ils mis en place ?

OUI  NON

Des outils pour détecter des troubles des apprentissages sont-ils mis en place ?

OUI  NON

Existe-t-il des dispositifs relevant du handicap ?

OUI  NON

Existe-t-il une des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ?

OUI  NON

Les éducateurs et autres intervenants ont-ils reçu une formation spécifique pour enseigner auprès des mineurs ?

OUI  NON

De façon générale comment l'accès à l'éducation est-il assuré ? Existe-t-il une présence effective de personnel assurant les dispositifs Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Mission locale ?

Education Nationale présente

PJJ présente

SPIP présent

## 5. ACTIVITES ET LOISIRS

Quelles sont les activités proposées ? Bibliothèque, salle de jeux et de sport, atelier cuisine

Y a-t-il des activités collectives en semaine ?  OUI  NON

Y a-t-il des activités collectives pendant le week-end ?  OUI  NON

Les mineurs peuvent-ils bénéficier d'une heure de promenade en plein air par jour, quelles que soient les activités prévues par ailleurs ?  OUI  NON

De façon générale, quelles sont les activités socio-éducatives et sportives proposées ? Les dispositifs vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

Les activités proposées sont adaptées.

3 régimes de détention proposés au mérite au niveau de la discipline avec au plus bas, des promenades et activités seules, at au plus haut, plus d'activités y compris en groupe proposées

## 6. VIDEOSURVEILLANCE

Existe-t-il un système de vidéosurveillance dans les cellules ?  OUI  NON

### Modalités de la vidéosurveillance :

- L'emplacement des caméras est-il visible ?  OUI  NON
- La cellule dispose-t-elle d'un pare-feu garantissant l'intimité de la personne tout en permettant la restitution d'images opacifiées ?  OUI  NON

### Consultation du registre des systèmes de vidéosurveillance, qui doit préciser, y compris en temps réel (case à cocher) :

- L'identité des personnes qui ont fait l'objet d'un placement sous vidéosurveillance
- La durée des enregistrements réalisés
- Les personnes ayant visionné les images (L.256-4 al.3 du Code de la sécurité intérieure)

### - RECOURS A LA VIDEOSURVEILLANCE ET LES DROITS Y AFFERENTS :

#### POINTS A VÉRIFIER :

- La vidéosurveillance est-elle systématique :  OUI  NON
  - o Si la vidéo n'est pas systématique, qui a décidé de la mesure ? :
    - Le chef de sécurité du lieu :  OUI  NON
    - Son représentant :  OUI  NON
    - Autre : .....
  - o Pour quel motif ? : (L.256-2 al.1er CSI)
    - Raisons sérieuses de penser que la personne pourrait tenter de s'évader ?  OUI  NON
    - Raisons sérieuses de penser que la personne pourrait représenter une menace pour elle-même ou pour autrui ?  OUI  NON
  - o L'autorité judiciaire compétente sous le contrôle de laquelle s'exerce la retenue a-t-elle été informée de la mesure (L.256-2 al. 3 CSI) ?  OUI  NON
  - o La décision de placement sous vidéosurveillance est-elle notifiée à la personne concernée (L.256-2 al. 5 CSI) ?  
 OUI  NON

- La personne peut-elle, à tout moment, demander à l'autorité judiciaire compétente qu'il soit mis fin à la mesure de placement sous vidéosurveillance (L.256-2 al. 5 CSI) ?

OUI  NON

- Si la personne retenue est un mineur ou bénéficie d'une mesure de protection juridique, la mesure de vidéosurveillance a-t-elle été portée à la connaissance :

- Des parents, du curateur ou du tuteur
- De l'avocat ou de la personne retenue
- Personne n'a été prévenu

- Lors du placement sous vidéosurveillance, les séquences vidéo (à l'exclusion des sons), la date et l'heure et le lieu de captation de ces séquences vidéo sont-elles enregistrées (article R. 256-2 CSI) ?

OUI  NON

- o Ces données à caractère personnel sont-elles effectivement conservées pendant une durée de 48 heures à compter de la fin de la rétention (article R. 256-3 CSI) ?

OUI  NON

**REMARQUES :**

-

## IV- CONDITIONS DE DÉTENTION

### 1. CONDITIONS MATERIELLES CONSTATÉES :

- Le mineur est-il placé dans une cellule individuelle ?
  - OUI  NON
- Si la cellule est individuelle, la superficie est-elle d'au moins de 7m<sup>2</sup> ?
  - OUI  NON
- Si la cellule est collective, la superficie est-elle d'au moins 12m<sup>2</sup> ?
  - OUI  NON
- La cellule dispose-t-elle (case(s) à cocher) :
  - Possibilité de s'allonger
  - Matelas
  - Oreiller
  - Couverture propre à usage individuel
- Point d'eau et hygiène (case(s) à cocher) :
  - Point d'eau fonctionnel dans la cellule
  - Toilettes fonctionnelles avec muret pour préserver l'intimité
  - Toilettes sans muret pour préserver l'intimité
  - Accès à des toilettes en dehors de la cellule
  - Possibilité de prendre une douche
  - Mise à disposition de savon et serviettes propres
- Un kit d'hygiène est-il mis à disposition des mineurs :  OUI  NON
  - Des lingettes rafraichissantes
  - Du dentifrice à croquer
  - Masque de protection
  - Gel hydroalcoolique
  - Serviettes hygiéniques
- Chauffage dans les cellules :  OUI  NON  
Température relevée :
- Système de ventilation fonctionnel dans les cellules :  OUI  NON
- Les mineurs peuvent-ils s'alimenter ?  OUI  NON
- Si oui le repas est-il servi chaud ?  OUI  NON
- Les éventuels interdits ou régimes alimentaires sont-ils pris en considération dans le choix du repas ?  OUI  NON

REMARQUES : Les cellules et douches sont sales-Les lieux communs sont propres.

## 2. CONDITIONS DE DÉTENTION :

- La séparation des mineurs en fonction de leur âge et leur sexe est-elle correctement assurée ?  
 OUI  NON
- Les locaux sont-ils adaptés aux personnes handicapées ?  OUI  NON
- Les normes incendie sont-elles respectées ? (Présence de détecteurs d'incendie, d'extincteurs fonctionnels, sorties de secours indiquées...)  OUI  NON

➤ **De manière générale, les conditions matérielles de détention sont-elles satisfaisantes (hygiène, propreté, respect de la personne humaine) ?**

**SATISFAISANTES**  
Au niveau des communs sauf la Cour

**INDIGNES**  
au niveau des cellules

## 3. AUTRES CONDITIONS :

- Avez-vous pu échanger avec un mineur incarcéré ?  
 OUI  NON    Quelques instants en cours d'entretien avec la PJJ
- Si oui, a-t-il formulé des doléances sur ses conditions de détention ?  
 OUI  NON
- Si oui, lesquelles ?
- Avez-vous constaté des violences ou des mauvais traitements sur les mineurs ?  
 OUI  NON

## V- ACTIONS DU BATONNIER A L'ISSUE DE LA VISITE

**Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)**

<https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/l-invite-d-ici-de-france-bleu-lorraine-nord/le-batonnier-du-barreau-visite-la-prison-de-metz-queuleu-ceux-qui-parlent-de-club-med-n-y-sont-pas-alles-8126413>

<https://moselle.tv/moselle-info-le-journal-du-20-novembre-2024/> (Intervention à 7 min 50)

## VI- TRANSMISSION DU RAPPORT ET OBSERVATIONS

**Date de l'envoi : 27/11/24**

**Réception d'observations en retour :**

OUI  NON

**Si oui, lesquelles :**

## VII- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

Je n'ai eu aucun souci à pouvoir visiter le quartier mineur de la prison de Metz et j'ai été reçu en présence de l'ensemble de la direction et des services intervenants (SPIP, PJJ, Responsable du quartier mineur).

Il est certainement une chose c'est que même prévenu la veille, la direction n'a pas entendu entreprendre quoi que ce soit au niveau notamment de la propreté des locaux et plus particulièrement de l'absence de propreté des cellules que j'ai visitées, d'ailleurs et certainement à dessein, sachant que les rapports seront remontés sur le plan national et qu'il est toujours intéressant que la direction d'un centre de privation de liberté puisse montrer dans quelles conditions il est amenée à gérer un établissement et dans quel état parfois d'insalubrité sont les lieux ( ne serait-ce que pour espérer peut être une prise en charge plus rapide des réfections nécessaires).

Les photographies notamment des cellules (toilettes) et des douches parlent d'elles même.

J'ai trouvé le personnel encadrant au fait des problèmes de la population carcérale des mineurs, même si le discours est que « l'on demande à la prison de mettre en place ce qui n'a déjà pas fonctionné ailleurs (famille, école, autres peines), dans un milieu particulier et fermé alors qu'à l'impossible nul n'est tenu.

Sur le plan pratico-pratique et en l'état, il est certain que des réfections importantes s'imposent au titre de l'état des cellules en deçà de tout respect de la dignité ainsi que des douches.

Les « communs » que sont la bibliothèque (je ne sais pas si elle est beaucoup usitée), alors que les livres qui s'y trouvent pour certains, comme une livre sur la psychanalyse de Freund, n'ont pas véritablement leur place), la salle de sport (matériel neuf et performant), la cuisine (avec des ateliers à ce titre pour apprendre et être attentif à la bonne cuisine), apparaissent dans un état convenable.

## ANNEXES PHOTOS



Vue de la Cour depuis le couloir d'entrée du quartier mineur



Vue de la Cour depuis le couloir d'entrée du quartier mineur



Cellule d'un mineur



Toilettes Cellule mineur double



Vue depuis fenêtre de la cellule mineur sur Cour.



Appareils mis à disposition cellule mineur



Toilettes dans un état déplorable



Sans autre commentaire...



Cellule individuelle



Etat sol cellule



douches



Douches absence de portes état sale

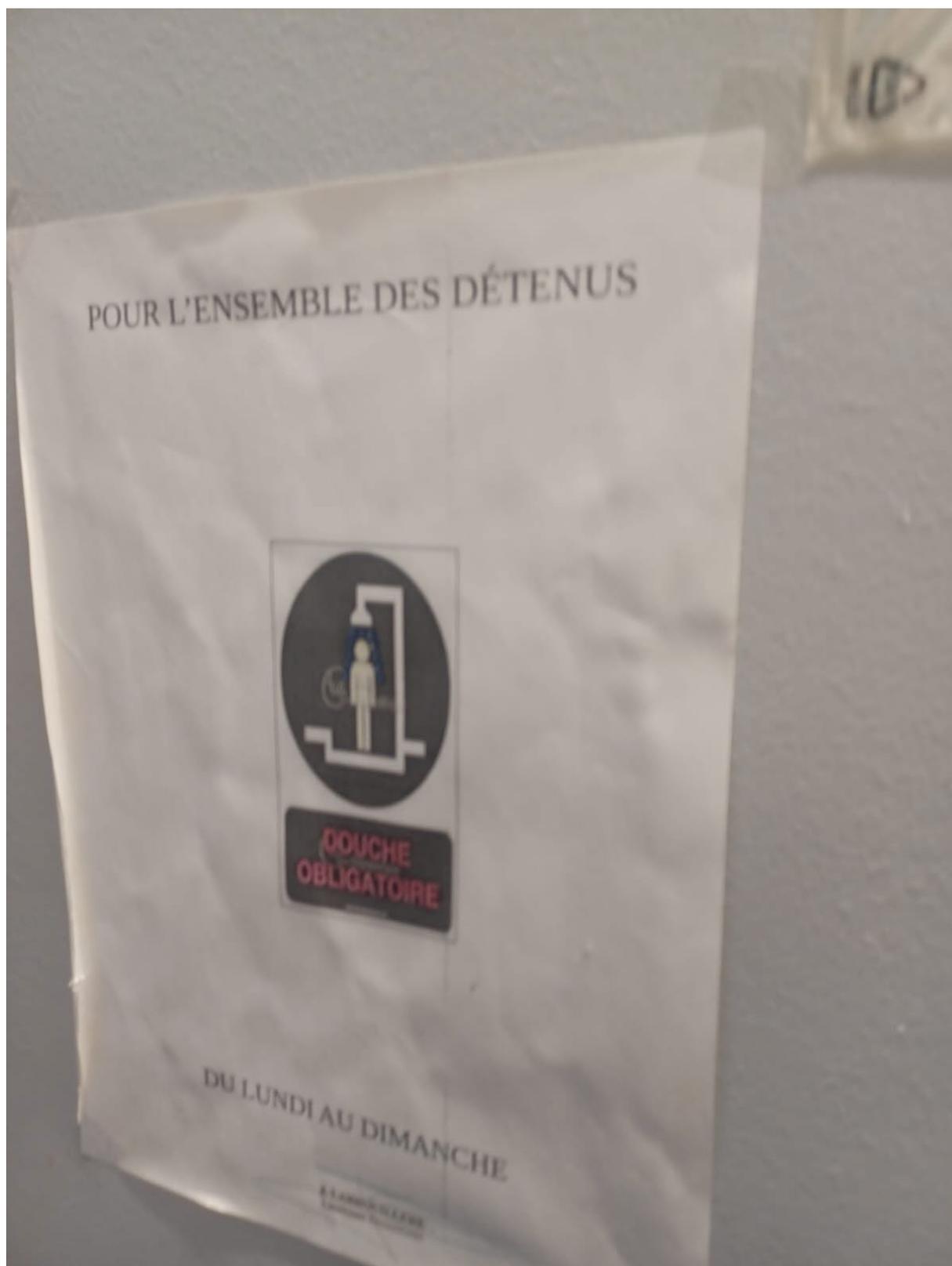




Buanderie mise à disposition des mineurs



Couloir cellules quartier mineur



Sur la porte des douches



Accès vers salle de sport et de divertissement



Bibliothèque



Bibliothèque



Salle de sport



Salle de sport



Salle de sport



Cuisine pour ateliers



Cuisine pour ateliers